

Image not found or type unknown



Refus d'avance sur indemnités en retard

Par **pierre335**, le **14/09/2009** à **16:21**

Bonjour, rn J'ai travaillé pour une collectivité territoriale jusqu'au 31/05/2009. Depuis cette date je n'ai touché aucune indemnité de leur part bien qu'ayant des droits ouverts. Le comptable refuse de faire une avance sur ces indemnités (bien que ce soit un retard), est-il en droit de le faire et dans la négative quel recours ai-je. D'avance merci!